

2^{ème} EDITION DES RENCONTRES DU MARCHE DES TITRES PUBLICS

POLITIQUE MONETAIRE ET CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES

**Monsieur Antonin S. DOSSOU, Directeur Général
de la Stabilité Financière et du Financement des Economies**



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La BCEAO veille à assurer un équilibre entre « Croissance » et « Stabilité financière » à travers 2 de ces missions principales



2 Missions de la BCEAO

La stabilité des prix (art. 8 des Statuts)

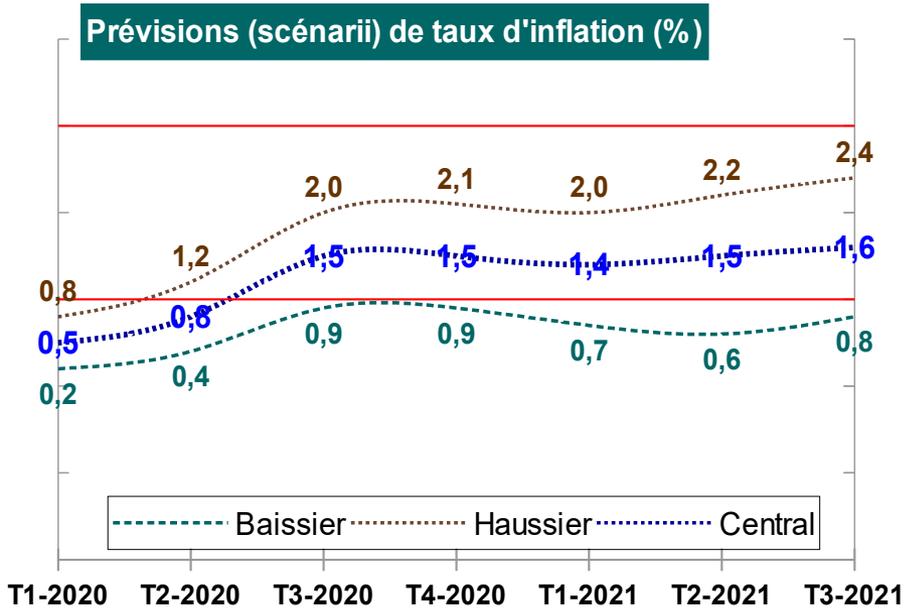
- L'objectif principal de la politique monétaire de la BCEAO est d'assurer la stabilité des prix.

La stabilité financière (art. 9 des Statuts)

- La BCEAO doit veiller à la stabilité du système bancaire et financier
- Promouvoir le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement

La stabilité des prix est assurée et les perspectives à moyen terme sont favorables

Taux d'inflation (moyenne annuelle)	
2012	2,4%
2013	1,5%
2014	-0,1%
2015	1,0%
2016	0,3%
2017	1,0%
2018	1,2%
2019	-0,8%



- Hausse production agricole
- Ventes à prix modérés par les organismes publics
- Distributions gratuites de produits par les structures humanitaires aux sahel
- Stabilité des prix des biens importés



Dans ce contexte, la BCEAO apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable

La stabilité des prix est l'objectif principal de la politique monétaire de la BCEAO.

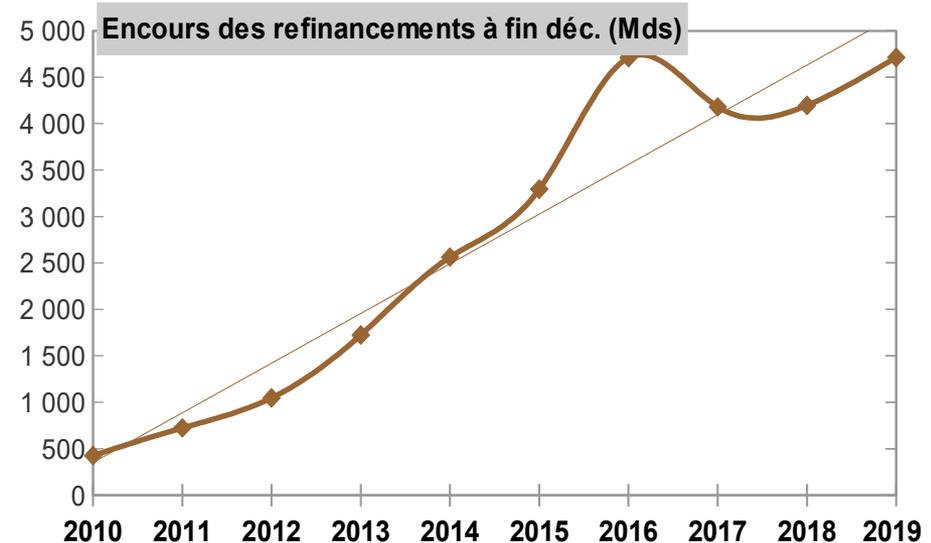
Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son **soutien** aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable (art. 8 des Statuts)

1 - Politique de taux d'intérêt accommodante

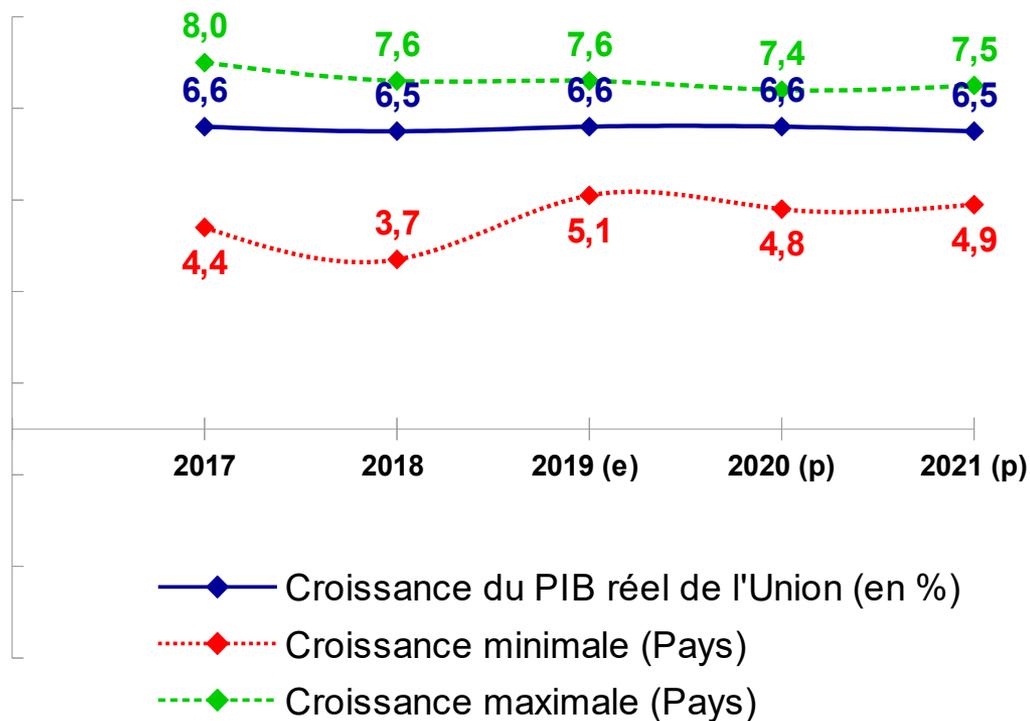
Taux minimum des appels d'offres de liquidité : **2,50% depuis le 16 sept. 2013**

3 - Réformes structurelles

2 - Régulation de la liquidité



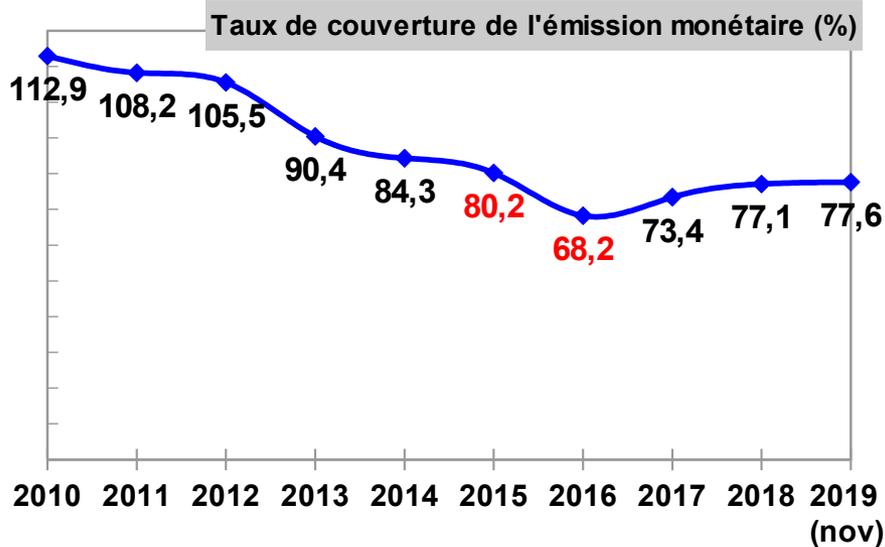
Le taux de croissance dans l'Union est relativement élevé par rapport à certains pays comparateurs



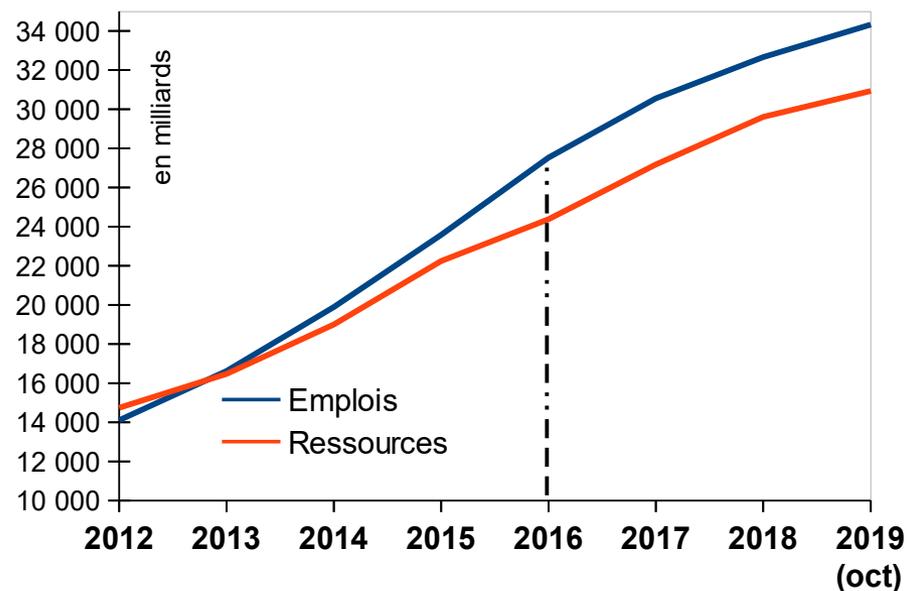
Benchmark	2017	2018	2019
Ghana	8,1	6,2	7,4
Ouganda	5,0	6,1	6,1
Tanzanie	6,7	6,9	5,2
Kenya	4,8	6,3	5,5
Lesotho	0,5	2,7	2,7
Zambie	3,5	3,6	2,0
Autres			
Maroc	4,2	2,9	2,6
Afrique du sud	1,4	0,7	0,6
Cap vert	3,7	5,0	4,9
Nigeria	0,8	1,9	2,2

Toutefois, des vulnérabilités sont apparues en 2016 (1/2)

Baisse des réserves de change



Dégradation de la trésorerie des banques liée à l'inadéquation entre l'évolution des emplois et celle des ressources

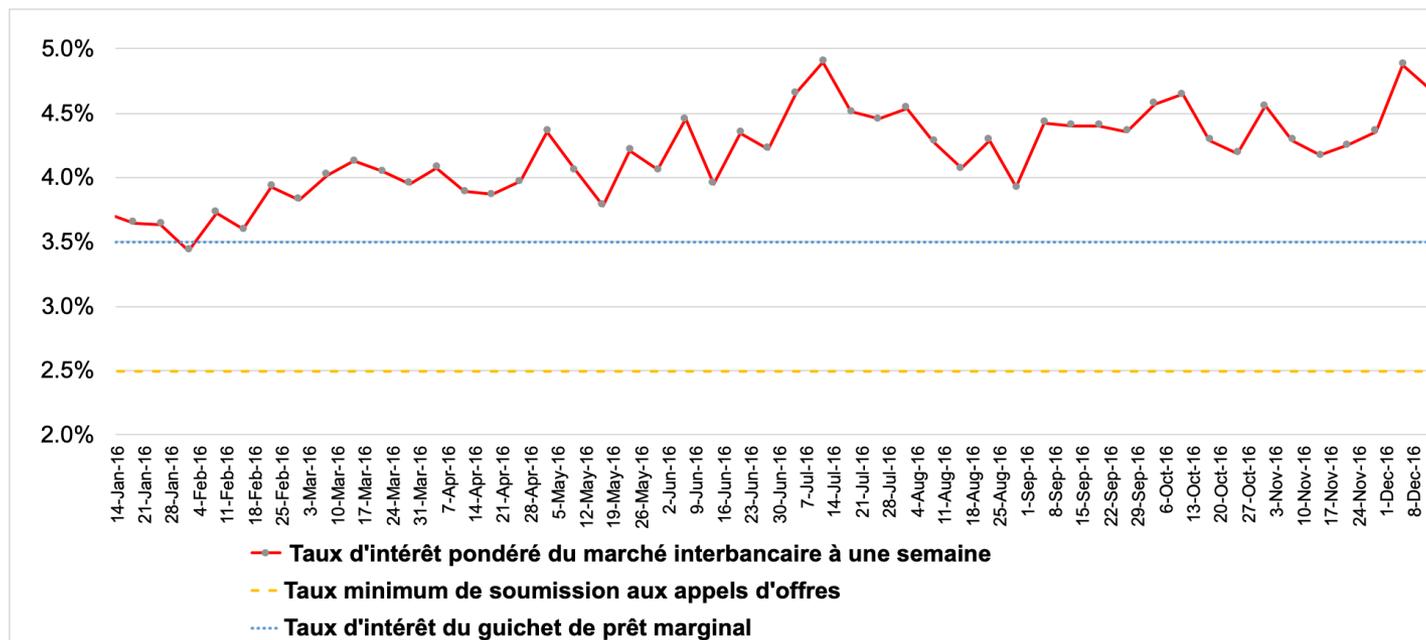


Trésorerie propre (milliards)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
686	651	-69	-602	-1 161	-1 483	-3 042	-2 949	-2 615	-2 818

Toutefois, des vulnérabilités sont apparues en 2016 (2/2)

**Évolution du
taux cible en
dehors du
corridor des
taux directeurs**



MIB : marché interbancaire
TMP : taux moyen pondéré

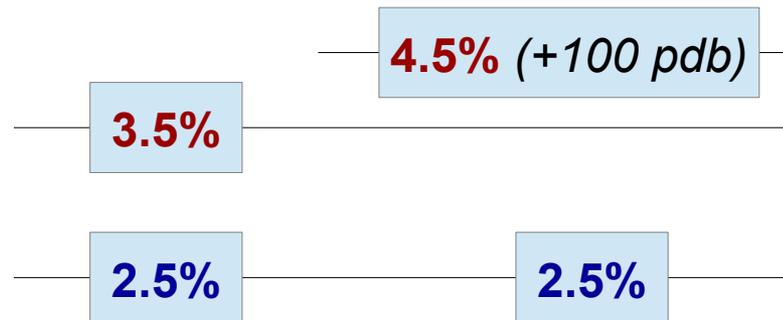
	déc.16
TMP (appel d'offres hebdo)	4,3%
TMP MIB	4,8%
Encours MIB (% Encours des refinancements)	4,0%

Corridor des taux directeurs : 2,50% - 3,50%



Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO y a apporté des solutions en décembre 2016

Élargissement du corridor des taux directeurs



Plafonnement des concours sur les guichets permanents

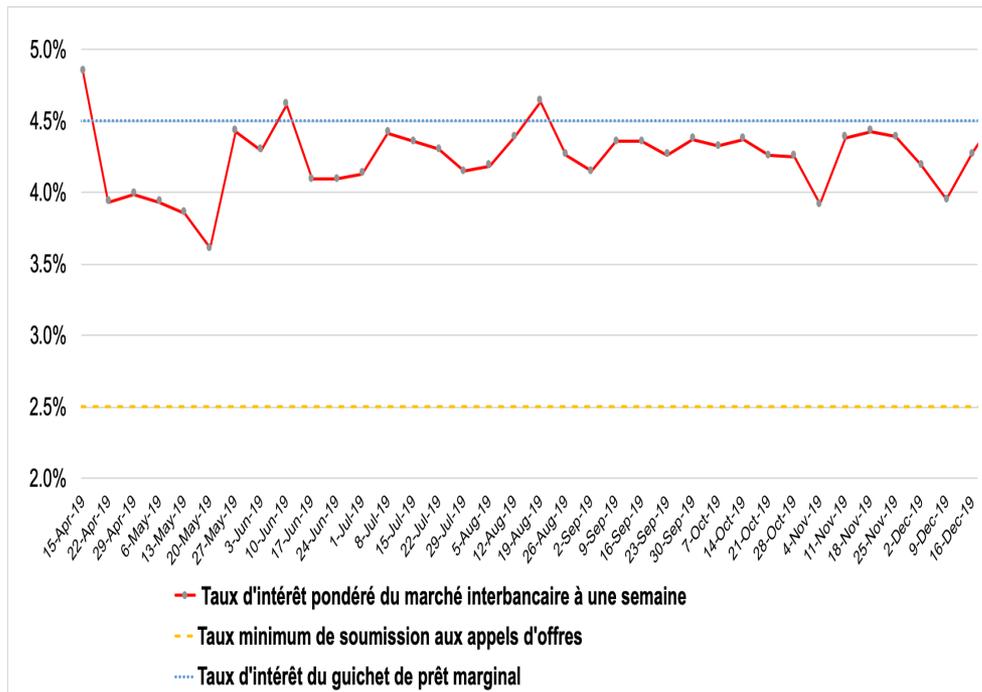


Encours des refinancements sur le guichet de prêt marginal et le guichet spécial $\leq 2 * \text{Fonds propres de base}$

Les résultats obtenus sont satisfaisants

MIB dynamique et taux cible dans le corridor des taux directeurs

	déc.16	déc.17	déc.18	déc.19
MIB (% Refi)	4,0%	7,3%	15,0%	14,5%



Le rythme des emplois (E) est davantage en adéquation avec la collecte des ressources (R)

déc	2016	2017	2018	2019 (oct)
E	27 536	30 565	32 660	34 000
R	24 385	27 183	29 618	31 089
E / R	113%	112%	110%	109%
<i>Variation</i>				
E	17%	11%	7%	4%
R	10%	11%	9%	5%

Deux réformes structurelles majeures

Nouveau dispositif prudentiel (Bâle II et III)

- Mise en conformité avec ce qui se fait au plan international (rattrapage)
- Dotation d'un instrument capable d'agir sur le risque en vue d'éviter une crise financière majeure

Le nouveau dispositif contient des mesures facilitant la promotion des titres publics

Révision du Plan Comptable Bancaire (PCB)

- Évolution dans les activités et les produits bancaires
- Qualité de l'information financière
- Cohérence avec Bâle II et III
- Prise en compte des mutations de l'environnement réglementaires
 - Convergence du PCB vers les normes IFRS

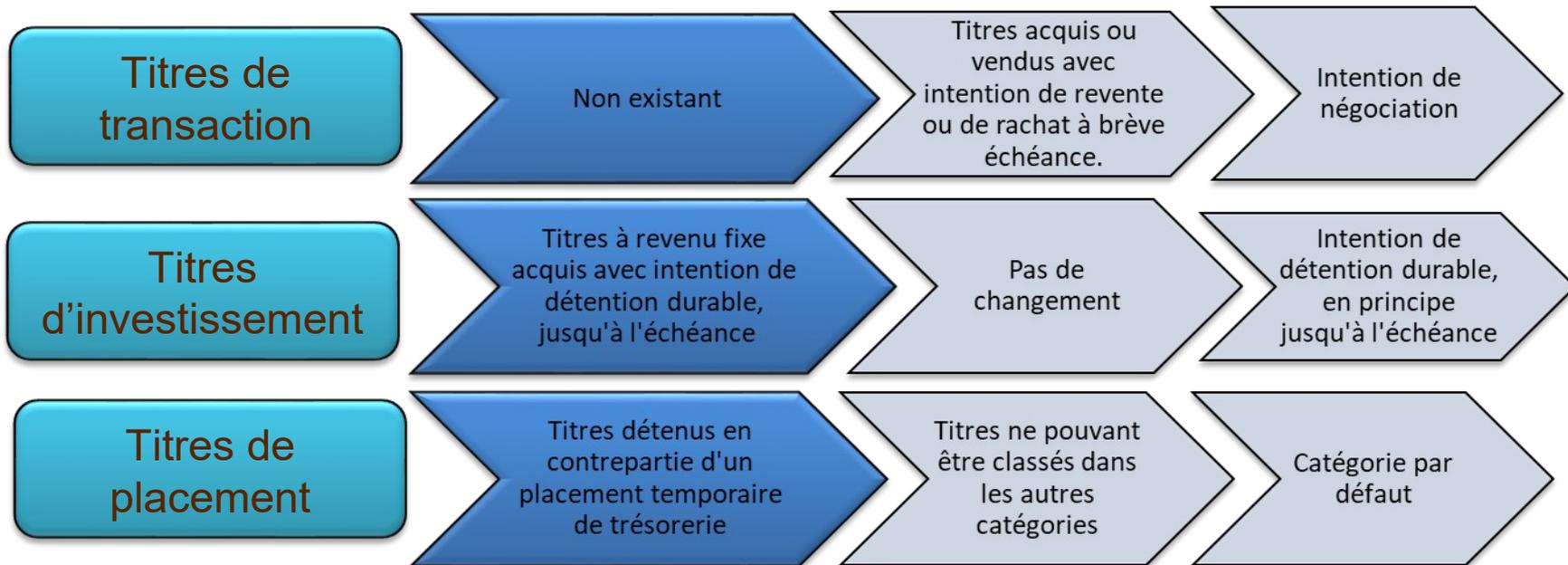
Le nouveau PCB permet, par ailleurs, de tirer avantage de la gestion du portefeuilles de titres de transactions

Pourquoi la réforme du PCB ?

- **Evolution réglementaire et des activités des assujettis, nécessitant une granularité plus fine de l'information**
 - ➔ règles d'élaboration des statistiques monétaires : refonte sur la base du nouveau manuel du FMI y relatif et daté de l'année 2000 (nouvelle catégorisation des agents économiques)
 - ➔ nouveau dispositif prudentiel (Bâle II/III) : Nouvelle définition des créances douteuses et litigieuses sur la base d'un défaut de paiement de plus de 90j et élargissement des garanties éligibles
 - ➔ nouvelles activités des EC : pension livrée, prêts de titres, titrisation
- **Avènement de normes internationales adoptées par un nombre croissant de juridictions**
- **Introduction de certaines de ces normes dans le droit commun de l'UMOA (SYSCOHADA)**

Une innovation importante du nouveau PCB est l'introduction de la catégorie « titres de transaction »

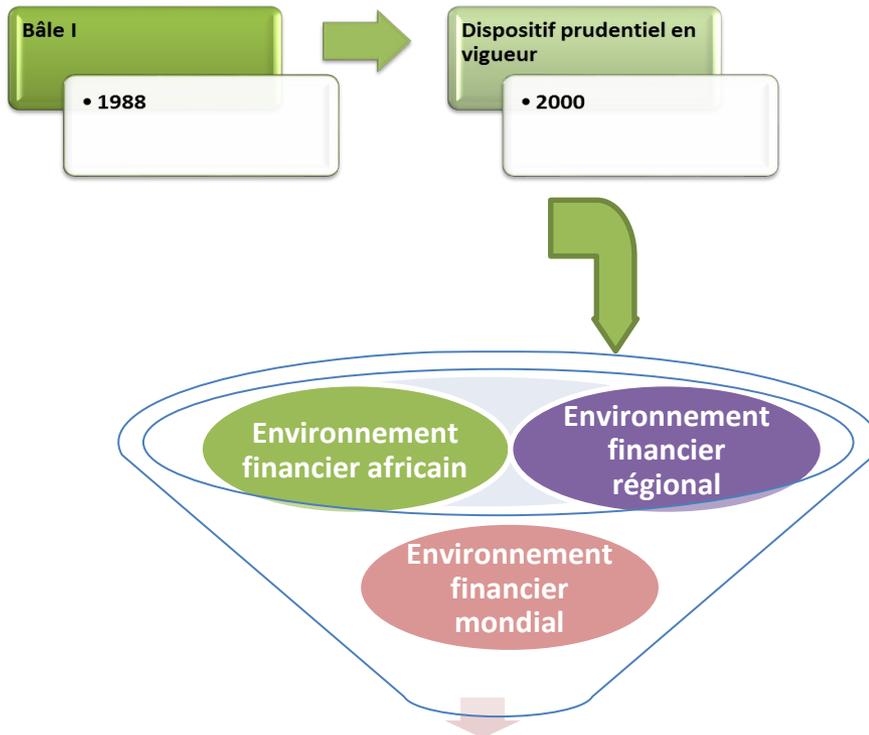
Catégorisation	PCB 1996	Nouveau PCB	Critères de classement
----------------	----------	-------------	------------------------



L'introduction de la catégorie « titres de transaction » dans le PCB permet de tirer un meilleur avantage de la gestion du portefeuille de titres de transactions

PCB	PCB révisé
<ul style="list-style-type: none">• Pas d'évaluation à la juste valeur	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation à la juste valeur (<i>cours du marché</i>)
<ul style="list-style-type: none">• Pas de distinction « titres de transactions »	<ul style="list-style-type: none">• Introduction d'une nouvelle catégorie « titres de transactions »
	Les plus values du portefeuille de titres de transactions impactent favorablement le compte de résultat

Pourquoi la réforme de Bâle II et III ?

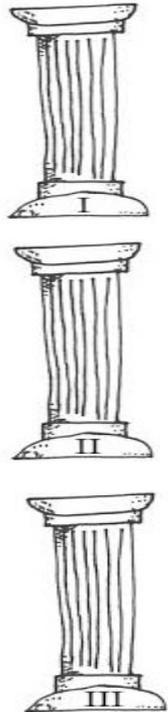


Mutations enregistrées depuis 2000

- Diversification des produits bancaires
- Expansion des activités des groupes bancaires internationaux
- Augmentation du nombre de groupes bancaires panafricains
- Retard de l'UMOA par rapport à certaines juridictions participant aux différents collèges de superviseurs : ces dernières sont pour la plupart à Bâle II ou Bâle III
- Crise financière mondiale
- Evolution de la réglementation internationale

- La réforme Bâle II et III permet de :
 - Renforcer la résilience du secteur bancaire et financier
 - Se conformer aux standards internationaux, tout en prenant en compte les spécificités locales
 - Rattraper le retard sur les autres juridictions partenaires
 - Accompagner le dispositif de financement des économies de l'Union
 - Mieux superviser les groupes bancaires opérant dans l'Union

Le nouveau cadre prudentiel est favorable à la promotion des titres publics



Pilier 1 : meilleure prise en compte de la réalité des risques

Pilier 2 : inciter les établissements à mettre également le focus sur la gestion des autres risques (concentration, taux global, liquidité, souverain)

Pilier 3 : obligation, pour les établissements, de procéder à une publication détaillée sur les risques encourus et de leurs portefeuilles

Le nouveau cadre prudentiel est davantage favorable aux expositions en monnaie locale



Techniques d'atténuation du risque de crédit

Exception au plancher de 20% pour les transactions assimilables aux pensions (mise/prise en pension, emprunt/prêt de titres) dont le sous-jacent est un titre public émis dans le marché financier régional

Le nouveau cadre prudentiel consacre la baisse du niveau de la norme de division des risques et une exemption pour les expositions souveraines



Expositions souveraines exemptées de la norme

Toutefois, la BCEAO peut fixer, par instruction, une limite aux expositions souveraines

Les dispositions du nouveau cadre prudentiel sur les normes de liquidité incitent les banques à détenir des actifs liquides de haute qualité tels que les titres publics

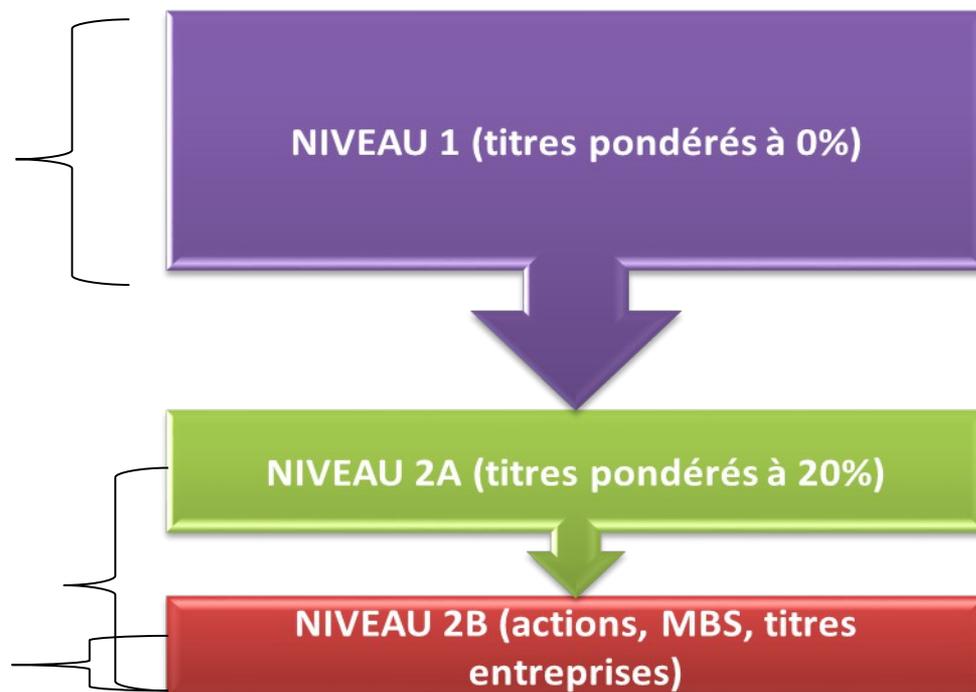
Norme de liquidité

Ratio de liquidité à court terme (RLCT ou LCR)

- Détenition d'actifs liquides de haute qualité pour résister à une crise d'une durée de 30 jours.

$$RLCT = \frac{\text{Encours d'actifs liquides de haute qualité}}{\text{Sorties nettes de trésorerie}} \geq 100\%$$

Encours des actifs liquides de haute qualité (ALHQ)



L'évolution des niveaux de conformité aux normes prudentielles est satisfaisant

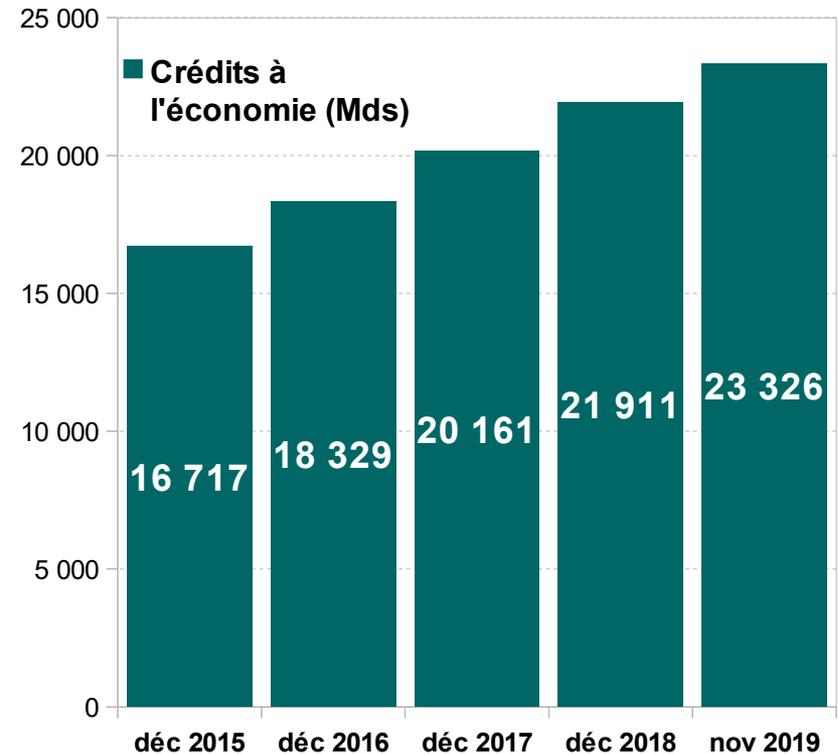
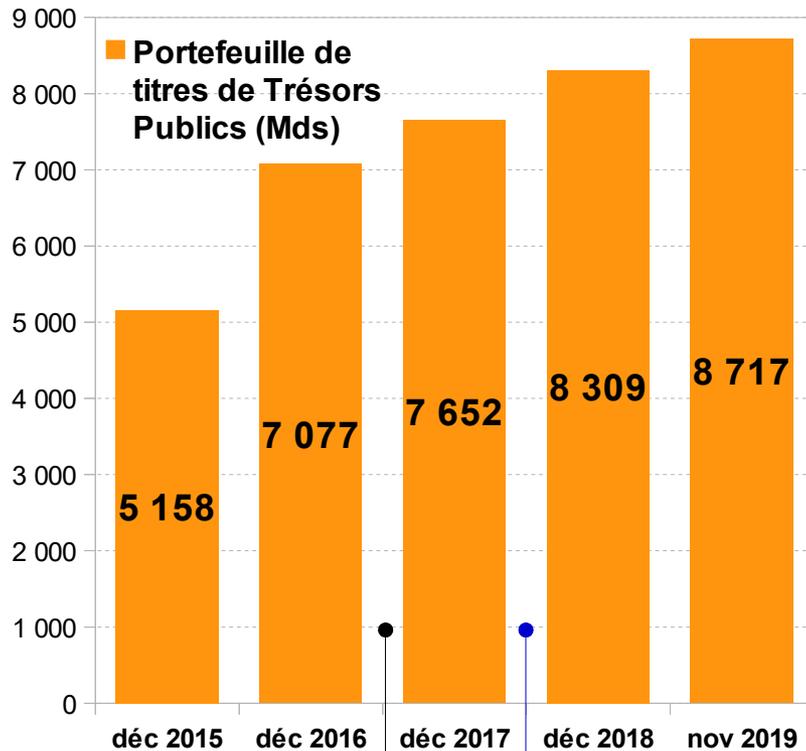
Évolution du niveau de conformité aux normes prudentielles

Arrêté comptable	Fonds propres de base durs (CET1)	Fonds propres de base (T1)	Fonds propres effectifs (FPE)	Division des risques
Au 30 Juin 2017	pas de norme	pas de norme	73.00%	63.00%
Au 31 décembre 2017	88.70%	84.35%	81.74%	77.39%
Au 31 décembre 2018	87.29%	84.75%	83.05%	67.80%
Au 30 Juin 2019	90.18%	89.29%	88.39%	77.68%

Évolution des ratios de solvabilité

Ratios	ANCIEN DISPRU (juin 2017)	NOUVEAU DISPRU (juin 2019)	PREVISIONS DES ETUDES D'IMPACT
Ratio fonds propres de base T1	pas de norme	9,4 %	Entre 9,5 % et 11,2 %
Ratio de solvabilité	10,65 %	11,5 %	Entre 10,4 % et 12,2 %

Au total, les emplois des établissements de crédit en titres publics et en financement de l'économie maintiennent leur tendance haussière



Décision déc. 2016

Entrée en vigueur Bâle 2 et 3
PCB révisé

Les crédits au secteur privé (en % du PIB) se maintiennent à un bon niveau mais la marge de progression est encore grande

UEMOA	24.7	25.7	25.0
Benchmark	2016	2017	2018
Ghana	15.4	13.9	11.7
Ouganda	15.5	15.0	16.4
Tanzanie	14.4	12.0	13.1
Kenya	32.7	29.3	28.0
Lesotho	16.6	17.9	18.8
Zambie	15.4	11.2	14.7
Autres			
Maroc	64.0	63.0	85.3
Afrique du sud	144.3	147.7	138.8
Cap vert	61.3	62.4	59.9
Nigeria	15.7	14.2	10.9



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST